



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE  
SOCIETE ANONYME  
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS  
AU 30 Juin 2019**

(En dinars)

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2019	DEUXIEME TRIMESTRE 2018	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2019 AU 30/06/2019	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2018 AU 30/06/2018	31/12/2018
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>375 434 854,961</b>	<b>306 027 593,283</b>	<b>739 637 310,745</b>	<b>576 738 525,390</b>	<b>1 271 532 761,362</b>
* Intérêts	267 246 239,504	210 974 846,010	530 038 869,167	397 733 216,368	896 035 838,164
* Commissions en produits	47 977 464,473	45 328 985,208	95 075 297,262	86 790 545,231	185 985 040,203
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	60 211 150,984	49 723 762,065	114 523 144,316	92 214 763,791	189 511 882,995
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>148 279 652,495</b>	<b>98 582 276,647</b>	<b>286 627 118,185</b>	<b>188 633 127,794</b>	<b>437 028 265,248</b>
* Intérêts encourus	147 573 904,104	98 134 779,849	285 295 336,020	187 736 453,770	434 298 283,543
* Commissions encourues	705 748,391	447 496,798	1 331 782,165	896 674,024	2 729 981,705
* Autres charges	-	-	-	-	-
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>227 155 202,466</b>	<b>207 445 316,636</b>	<b>453 010 192,560</b>	<b>388 105 397,596</b>	<b>834 504 496,114</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 139 687,405</b>	<b>3 437 674,741</b>	<b>5 822 950,005</b>	<b>6 136 873,090</b>	<b>11 449 243,064</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>100 628 344,454</b>	<b>98 462 907,966</b>	<b>192 107 883,825</b>	<b>184 886 108,306</b>	<b>384 120 693,576</b>
* Frais de personnel	54 414 979,319	56 530 815,905	106 782 163,073	109 079 979,636	220 901 829,451
* charges générales d'exploitation	38 400 817,676	33 169 461,079	70 094 121,169	59 085 163,935	128 515 894,192
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 026 398 011,959</b>	<b>2 102 081 755,366</b>	<b>2 065 328 227,431</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	41 060 473,185	152 581 363,382	63 295 103,863
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	1 985 337 538,774	1 949 500 391,984	2 002 033 123,568
<b>7- Encours des crédits nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 869 500 341,399</b>	<b>9 692 654 588,294</b>	<b>10 676 697 078,145</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 632 250 406,531</b>	<b>10 654 664 920,273</b>	<b>11 512 675 979,698</b>
* Dépôts à vue	-	-	5 874 814 866,580	5 367 920 973,565	5 777 138 682,678
* Dépôts d'épargne	-	-	2 705 333 873,591	2 616 532 522,986	2 690 349 316,446
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>236 276 063,595</b>	<b>232 675 677,511</b>	<b>266 818 751,902</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	179 159 707,661	167 389 644,400	206 546 363,632
* Ressources spéciales	-	-	57 116 355,934	65 286 033,111	60 272 388,270
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 138 295 376,814</b>	<b>968 127 153,768</b>	<b>1 138 108 048,769</b>

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2019**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### ***1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire***

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2019.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2019 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2019 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2019 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2019 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2019.

## **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2019. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2019 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## **3. Les règles de conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2019. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2019.

## **4. Présentation des Indicateurs Trimestriels**

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2019, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2018 que celles relatives à l'année 2019.

Les données relatives à l'année 2018 sont conformes à celles publiées en 2018 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2018.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### **1. Les produits d'exploitation bancaire**

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2019 à 739 637 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,

- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

## **2. Les charges d'exploitation bancaire**

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 286 627 mD au titre du premier semestre 2019.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

## **3. La structure du portefeuille**

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

## **4. Les encours des crédits nets**

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances.

## **5. Les encours des dépôts**

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

#### **6. *Emprunts et ressources spéciales***

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

#### **7. *Capitaux propres***

Les capitaux propres au 31/12/2018 et au 30/06/2019 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2018 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 26/04/2019.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2018 et du premier semestre 2019 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.